

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XLIII

LEVIS, MAI 1937

No 5

---

### LETTRE DE L'ABBE ETIENNE CHARTIER A L'HONORABLE LOUIS-JOSEPH PAPINEAU

(Suite et fin)

Je reprends mon sujet. — Même quand vous êtes parti, je ne dirai pas pour une mission, car vous n'êtes *envoyé* de personne, mais pour un voyage qui pouvait être si important, [17] que votre voyage de France; j'ai fait tout en mon pouvoir pour vous faire entendre la nécessité de partir avec un caractère aussi public qu'il nous était possible de vous le donner; mais en vain: vous ne voulez pas encore d'une organisation; vous ne voulez être contrôlé, ni avisé, ni restreint par personne, ni être responsable à personne. Serait-ce donc pour nous faire passer du despotisme breton sous celui d'un Dictateur canadien, que vous auriez voulu révolutionner le pays, dans l'espoir que vous seriez ce dictateur? Ou penseriez-vous pouvoir seul gagner l'indépendance du pays, et seriez-vous jaloux d'avoir des collaborateurs? Vous n'osates pas me détourner ouvertement de travailler à une organisation; mais je devinai facilement que ce n'était pas votre goût: toujours n'avez-vous pas voulu, malgré ma réquisition, ajouter un mot à votre réponse à l'adresse de Swanton, dont vous me faisiez le porteur, pour recommander la mesure. N'étant autorisé ni envoyé de personne, je sens que vous n'avez de compte à rendre à personne, et quoique vous avez dit que c'était un voyage entrepris "pour des objets d'un intérêt public", et que vous ne trouviez pas juste pour cette raison que vous le fassiez à vos frais (1); on ne peut pas dire cependant que vous

---

[(1) M. P. n'a rien perdu pendant les troubles: ni sa personne ni sa bourse en ont souffert.]

soyez *strictement* lié d'en donner des nouvelles à personne, pas plus à ceux qui vous ont facilité ce voyage en prenant sur eux la responsabilité des dépenses, qu'à tout autre; mais aussi jusqu'à ce qu'il apparaisse soudain des résultats frappants de ce voyage, il doit être pour nous comme s'il n'était pas, et il ne doit pas plus influencer sur nos déterminations présentes que ce qui se passe en ce moment dans l'intérieur du cabinet de l'Empereur de la Chine. C'est là encore, Monsieur, une autre conséquence nécessaire à laquelle vous vous exposez: si vous voulez absolument travailler seul et hors la connaissance de vos compatriotes, pourquoi ne prendraient-ils pas aussi la résolution de travailler sans vous? *Par pari refertur*. — Il semble donc qu'en chef habile, après la dispersion de 1837, votre devoir était de rassembler les débris du parti patriote épars sur la frontière, de les concentrer par une bonne organisation, dont vous auriez pu être le mobile en vous en faisant l'auteur. Vous auriez pu consolider l'influence que vous aviez déjà acquise, en vous entourant des lumières de tous et agissant de concert avec eux. Vous auriez pu surtout la faire servir, cette influence, à conserver l'union (qui fait la force) et l'harmonie entre les réfugiés; et en correspondant avec les hommes influens de l'intérieur, vous auriez attisé chez eux le feu du patriotisme qui paraît s'être éteint: au lieu qu'un chef improvisé tout-à-coup, privé, malgré son mérite et ses talens, de cet ascendant que l'habitude seule donne, n'a pu empêcher la mésintelligence de se glisser parmi les subalternes, et qu'il n'a pas été possible d'extirper jusqu'à ce jour. Vous avez fait là une grande faute, et c'est la 5<sup>e</sup> qu'on vous reproche principalement.

Voilà, mon cher Monsieur, ce que mon amitié pour vous m'a fait un pénible devoir de vous dévoiler; voilà ce que l'on pense et dit de vous. C'est le tableau vrai de votre popularité actuelle. Je ne l'ai point surchargé; au contraire il y manque plusieurs traits de pinceau que j'aurais pu y ajouter; mais cette esquisse est suffisante pour vous donner une idée de celui que l'impartiale histoire prépare de vous pour la postérité. — Ce tableau est peu flatteur, sans doute; mais il dépend encore de vous de le réformer: car je suis loin de croire que tout est désespéré pour vous, comme j'espère vous en con-

vaincre par le portrait véritable que je vais vous donner de l'état des partis en Canada.

Il est de fait indubitable par les rapports journaliers qui nous viennent du Canada, et surtout par le ton des presses des deux partis, que grâce à la cruauté de Sir John Colborne et au despotisme de son administration, le virus révolutionnaire s'insinue de plus en plus dans la masse du peuple canadien, et que la loyauté du peuple tory s'affaiblit dans la même proportion, surtout dans les townships. Tous, à l'exception des officiels, sentent à présent que le régime colonial est la ruine du pays. On dirait presque cette automne que les enragés torys voudraient révolutionner à leur profit, par les appels que leur font leurs presses. Tout languit, le commerce est tombé, l'émigration presque arrêtée, plus d'entreprises, plus de travaux, le manque de sécurité et de confiance publique rend le mal-aise universel; toutes les classes souffrent, mais surtout la classe ouvrière, qui déserte le pays. Les papiers torys admettaient eux-mêmes ce printemps que de là au mois de novembre actuel, l'émigration du Bas-Canada aux États-Unis se monterait à 25,000 au moins. Comme le bruit avait couru cet été que le Gouvernement allait s'occuper à remettre la milice canadienne sur pied, on voyait arriver par quarantaine les jeunes gens des meilleures familles de campagne, qui fuyaient le Canada dans la crainte d'être enrôlés "pour la Reine". Voilà une nouvelle cause d'émigration que les papiers torys n'avaient pas mise en ligne de compte. Il y en aura bientôt encore une autre; car le Gouvernement a déjà commencé à confisquer les biens des "rebelles"; il faudra bien pour le coup que ceux-ci émigrent. Tant mieux; [nous aurons sous la main les matériaux pour une nouvelle invasion, et des matériaux de la meilleure trempe: ces gens auront non seulement une partie à reconquérir, mais encore leur gîte domestique à reprendre.] — A propos, *on dit que vous avez eu la sage précaution de mettre depuis longtemps vos biens à l'abri de la confiscation.* — [Le Gouvernement lui-même est loin de se croire en sûreté au milieu de ses baïonnettes: la désertion continue [19] toujours parmi ses troupes régulières et ses milices volontaires, malgré les rigueurs qu'il exerce contre les déserteurs: mais ceux qui ne réussissent pas à s'échapper, il

les tue sans miséricorde; cela diminue le nombre tout de même que s'ils eussent déserté. — Il sent d'ailleurs qu'il règne sur une population exaspérée: il a établi une police dans tous les villages un peu considérables des Districts de Montréal et des Trois-Rivières, c'est-à-dire, une foule de petits tyrans subalternes, qui harcèlent chaque individu du peuple en toute manière et tous les jours et pour toute chose: ceci avec la confiscation des biens et la transportation des prisonniers, doit sûrement consommer le mécontentement parmi le peuple; si bien que la fermentation gagne aussi le District de Québec jusqu'à présent si tranquille. — Aussi, *Le Canadien* qui y exerce une influence bien méritée, y a-t-il tenu tout l'été un ton propre à élever l'opinion publique, et qui fait infiniment d'honneur à son caractère moral et politique. Avant l'insurrection il blâmait les insurgés; aujourd'hui qu'ils sont dans le malheur, malgré qu'ils l'aient proscrit lui-même, il les défend, et noblement; au point que la Gazette-Neilson, le Mercury et le Herald l'ont déjà menacé de le faire renvoyer à la pension du géôlier de Québec, d'où il ne fait presque que de sortir. Malgré le dénûment et le manque total de ressources des réfugiés, malgré la honteuse hostilité du Gouvernement Américain contre nous, les frontières sont toujours gardées à grands frais par des milices volontaires. Les journaux torys ne peuvent cacher leurs terreurs, et presque chaque semaine ils ont quelques nouveaux rêves d'invasions projetées à annoncer à leurs craintifs lecteurs. Ceci a le bon effet en même tems d'entretenir les espérances des Canadiens: aussi le peuple, qui ne raisonne pas votre conduite, s'attend-il chaque jour à vous voir revenir de France à la tête de quelques milliers, ou au moins de quelques centaines de braves français avec les autres secours nécessaires;] et nous, les réfugiés, avons le bon esprit, au moins ceux qui en ont, de ne pas vous dénigrer, afin de ne pas jeter parmi le peuple le découragement et surtout la défiance en tout chef; ce qui serait un mal sans ressource. Voilà le beau côté de votre position: au contraire, pour entretenir le feu sacré du Patriotisme, nous serons forcés de vous soutenir tant que le peuple croira que c'est vous qui en êtes le Grand-prêtre ordinaire. Mais prenez garde que le bandeau ne vienne à tomber des yeux du peuple: vous en seriez autant exécré et méprisé que

vous en fûtes ci-devant aimé et admiré. Depuis deux ans d'inaction, le peuple néanmoins commence à avoir un doute vague sur vous. Mais vous avez bien des ennemis parmi les hommes pensans au Canada. Vous savez bien que vous vous en êtes faits vous-mêmes de tous ceux qui ont osé avoir une pensée à eux sans qu'elle eût [20] sa racine dans votre tête : toutes les gens, par exemple, de Québec, que vous avez cherché à abattre en masse, vous avez peu d'influence à exercer seul parmi eux ; vous pourriez encore beaucoup, réuni à d'autres. Pourtant aujourd'hui c'est sur Québec que nous sommes obligés de jeter les yeux ; [car, comme je vous l'ai déjà dit, les Chefs de Montréal sont d'une froideur désespérante. C'est pourtant votre famille, le cercle de vos dévoués qui dominant là, à Montréal : voilà encore qui n'est pas de nature à vous relever dans l'estime des gens. Mais aussi, eux qui sont accoutumés à ne se guider que sur vous, quand ils ont vu que vous vous croisiez les bras, ils en ont fait autant. — Vous seul pouvez faire mouvoir ces mannequins sans âme : si vous pouvez y réussir, c'est votre meilleure chance ; cela sera un commencement de réparation de votre part. Ce n'est pas que leur influence puisse vous servir beaucoup, ils n'en ont plus, du moins ils ne doivent plus en avoir : je parle particulièrement de vos deux cousins C. S. C. et L. M. V. — La lâcheté de leur conduite et leur dégoûtante mesquinerie lors des procès des insurgés l'hiver dernier, leur refus de seconder les efforts d'un généreux anglais, Mr Walker, qui nous en a donné lui-même les détails, les a rendus un juste sujet de mépris pour nos adversaires et, je suppose, pour les Canadiens aussi. — Mais conseillez-leur que, quand les choses se renoueront, ils rachètent leurs torts passés par leur bourse : car sovez sûr que les choses se renoueront, tôt ou tard ; et je vous prédis que si jamais la fortune seconde notre zèle, tous les lâches déclamateurs seront ceux qui seront les plus rançonnés. Quand à moi, ce n'est] [pas à me venger des torys personnellement que je vise, mais à en débarrasser le pays : cependant je dois vous avouer que je désire de tout mon coeur punir ces lâches et hypocrites canadiens, ces soi-disant amis du peuple, chez qui l'avarice la plus sordide étouffe tout généreux sentiment. C'est contre eux, ou plutôt contre leurs biens, que j'aurais du plai-

sir à exercer une juste rétribution, si toutefois ils ne reviennent à résipiscence. Je vous le répète, Monsieur, agissez sur cette méprisable aristocratie de Montréal: c'est la première preuve que vous pouvez nous donner de vos bonnes dispositions.

Quand au peuple, il est toujours bon; parce que dans toute commotion publique le peuple est toujours sincère: ce sont les gentilshommes qui ne valent rien, à bien peu d'exceptions près: la plupart se sont déjà façonné le cou au joug de la servitude, tandis que le peuple regimbe contre l'aiguillon.] Tournez [donc] vos regards vers ce bon peuple qui vous a si fidèlement supporté jusqu'à présent; mais travaillez tout de bon à mériter sa confiance. [21] L'occasion ne fut jamais plus favorable. Il est si fatigué du régime colonial, si impatient du joug de l'étranger, qu'il recevrait volontiers sa délivrance de celui qu'il aurait cru auparavant son plus grand ennemi. [Que les renégats politiques Debartzch, John Neilson, Cuvillier, ou que tout autre déserteur revienne à son bon sens, (peut-être cette supposition pourrait-elle se réaliser) qu'il fournisse les moyens de mettre une armée sur pied et se mette à la tête du mouvement; je suis persuadé que tous marcheraient à sa suite: pour moi, j'en donnerais l'exemple.] Voilà qui vous sauve: car assurément on ne peut pas vous croire pire qu'eux. Vous pouvez donc encore, au moins j'ose m'en flatter, reconquérir la palme que vous avez tant de fois laissé échapper. — Mais mettez-vous bien dans l'esprit que rien moins que l'indépendance absolue de l'Angleterre ne peut satisfaire les Canadiens, et surtout le bas peuple (1). Vous lui avez prêché la rébellion, vous lui avez fait perdre toute confiance quelconque en la mère patrie; il vous a pris au mot.

Aujourd'hui la séparation d'avec l'Angleterre est sa foi politique; il y restera fidèle; il n'y a plus moyen pour vous de lui donner une autre croyance. Il y a dans les masses et surtout dans les masses canadiennes, un bon sens naturel exquis, comme vous le savez, et une logique pratique bien supérieure à celle de la plupart de nos célébrités. — politiques métaphysiciens qui n'ont que la connaissance des livres et non celle

(1) Ce n'est plus le cas en 1848, où l'Angleterre elle-même rentre dans les voies de la libéralité et de la justice. E. C.

des choses, plus capables de juger du droit que de ce qui n'est que de fait; qui planent sans cesse dans les régions des abstractions, et ne connaissent les hommes que par théorie; qui ne sont par conséquent bons tout au plus que pour la spéculation et nuls pour l'action. — Le peuple en masse par ce qu'il est à portée de connaître, juge par sentiment que tout espoir de redressement, de justice, *d'accomodement* en un mot, est chimérique. Il aurait senti aussi intimement que l'assemblée choisie de Middlebury, combien était vaine et illusoire la proposition que vous fîtes, que, "si on le trouvait bon, vous pourriez passer en France et là faire venir Mr Roebuck, Mr Hume, Mr Leader et autres, pour vous aboucher avec eux et voir quelle mesure ils pourraient proposer au Parlement en faveur du Canada."

Quant à une séparation *volontaire* de la part de la Grande Bretagne, on pourrait soupçonner que vous vous êtes bercé aussi de la vaine espérance de pouvoir l'obtenir; et si l'on en croyait certains rapports qui nous sont parvenus, on pourrait croire que vous y tenez encore, puisque vous auriez osé vous en ouvrir à Lord Brougham et à Mr Hume que vous auriez rencontrés à Paris: mais ces rapports sont sans doute controuvés, tant la proposition paraît invraisemblable au point où nous en sommes avec l'Angleterre. J'avoue que la proposition, d'une manière abstraite, ne serait peut-être pas déraisonnable; qu'au contraire, considérée sous le point de vue de l'intérêt [22] pécuniaire seulement, elle pourrait être avantageuse à la mère-patrie; j'avoue encore que c'est une idée, une de ces exagérations, qu'un membre de l'opposition pouvait sans ridicule laisser tomber sur le plancher de la Chambre des Communes dans le cours d'un argument; mais néanmoins il ne paraît pas qu'elle ait été relevée, ni qu'aucun de nos amis radicaux ait voulu risquer sa réputation comme homme d'état pour en faire le sujet d'une discussion sérieuse: tant il y a peu de vraisemblance que l'idée de se dépouiller *volontairement* de leurs importantes colonies du continent de l'Amérique, à la face des puissances, ses rivales de l'Europe et de l'Amérique, puisse être entretenue un seul instant par aucun homme politique de la Grande Bretagne. Je me borne à dire qu'on pourrait soupçonner que vous vous seriez bercé de l'invai-

semblable idée d'obtenir de l'Angleterre une séparation *volontaire* d'avec elle, parce qu'elle aurait échappé de la bouche de quelque orateur des Communes et qu'elle serait devenue le sujet de quelque article de Gazette de la Métropole, et je n'insiste pas à porter à la charge d'un homme d'une aussi haute réputation politique tel que vous l'êtes, une aussi ridicule idée. Mais si ce n'est pas là le rêve qui a assoupi votre activité à poursuivre la révolution commencée; c'est au moins l'espérance, aussi vaine, d'un accomodement aussi improbable, entre la province rebellée et son Gouvernement; comme le prouve à l'évidence surtout la suggestion précipitée que vous fîtes à l'assemblée de Middlebury. — En vérité il est inconcevable qu'un homme à qui l'on supposait tant de sagacité politique, ait pu se laisser séduire par de telles illusions. Était-il nécessaire, Mr Papineau, d'attendre qu'on lût en toutes lettres dans le Rapport officiel de Lord Durham que rien moins que l'anéantissement politique des *Canadiens-français* ne pouvait rendre un accomodement possible [entre les deux races,] pour être convaincu que c'était là qu'aboutiraient nos difficultés parlementaires, à moins d'une indépendance arrachée à main armée? Ce but de nos adversaires politiques pouvait-il rester inconnu à un homme de votre longue expérience? [N'était-ce pas dans cette vue là que le "Bill de l'union des deux Provinces" a failli d'être escamoté dès 1822? Par conséquent, quel est l'homme tant soit peu politique, qui ne dût s'attendre qu'on ressusciterait cette mesure, ou toute autre aussi préjudiciable, aussitôt qu'on en trouverait un prétexte plausible, comme l'est une rébellion? Est-ce que votre lutte de trente ans avec la race anglo-saxonne n'a pas été suffisante pour vous faire connaître toute l'insolence de l'orgueil breton et toute la profondeur de la haine qu'ils nous [23] portent comme aux rejettons (sic) de cette nation *française* leur rivale irréconciliable à cause de son égalité reconnue de mérites en tout genre?] Quand donc, après que la rébellion a éclaté, vous cherchez à éteindre l'ardeur des patriotes en émoussant le courage des plus déterminés et en flattant la lâcheté secrète des faux braves par l'espoir d'un accomodement que vous leur faites envisager toujours comme possible; je ne puis deviner quels peuvent être vos motifs, mais il m'est impossible

de vous croire sincère. En effet quand le Parlement Impérial, après avoir refusé un conseil électif avant la rébellion, en vient, après la rébellion, à un coup d'état tel que de suspendre la constitution entière pour punir le pays de ce que ses représentants s'étaient encore obstiné, après ce refus, à ne pas siéger avec un conseil à vie; comment peut-on croire que vous ayez pu, avec sincérité, conserver l'espoir d'un accommodement *équitable* après l'injustice et la sévérité d'une telle punition? Avant la suspension de février 1838, vous auriez pu croire encore que vous en imposiez à l'Angleterre, et que vous pourriez à la fin l'amener, par la crainte, à fléchir devant sa colonie; mais après qu'elle a eu commencé à prendre l'attitude seule qui convienne à son caractère et à sa dignité (telle qu'entendue par Elle) et à châtier son audacieuse province en la privant de tous ses droits constitutionnels, le mot *d'accommodement* ne peut plus avoir aucun sens dans votre bouche, ni votre opposition aux mouvemens subséquens, aucune excuse, car si vous êtes encore fidèle à vos doctrines et conséquent avec votre protêt renouvelé dans la dernière session du mois d'août 1837, quel autre accommodement pouvez-vous supposer possible, à moins que l'Angleterre ne fasse ces deux grands pas rétrogrades,—nous rendre notre constitution, — et cette même constitution amendée par le principe électif tant dans le Conseil Législatif que dans la plupart de nos autres institutions? En vérité le Sphinx lui-même ne pourrait débrouiller l'inexpliquable énigme de votre conduite depuis ces deux dernières années.

[Aujourd'hui il ne s'agit plus d'examiner s'il y a encore à espérer ou non, puisque nous avons notre avenir écrit devant nos yeux, et que la submersion de la nationalité française dans les populations anglo-saxonnes des deux provinces a l'appui le plus cordial du gouvernement et du parlement britanniques: et quoique Lord Durham ne dise point dans son rapport une chose, qui n'est point dicible, qu'outre l'anéantissement politique de la race française, il faut de plus, pour rendre la paix stable et durable dans le Bas-Canada, l'extirpation *physique* des Canadiens, comme autrefois des Acadiens, du sol de leur patrie; je ne doute pas que vous n'admettiez avec moi que c'est là le [24] terme final des mesures de nos adversaires, dont la

transportation des condamnés et la confiscation des biens des impliqués sont l'indice et les avant-coureurs. Que veut dire d'ailleurs cette détermination avouée de faire du Bas-Canada a *british Province*? Donc si les canadiens-français ne veulent pas se faire *bretons*, il faut qu'ils soient balayés. Et puis les Canadiens-français sont si "déloyaux", si "mauvais sujets", en un mot si *dignes de tous* les maux, qu'au dire de nos Lords Tory l'Irlande même, la *papistique* Irlande est un modèle de "loyauté", digne de toute faveur, au prix de "ces chiens de rebelles français". Ne faut-il donc pas que la haine qu'on nous porte soit une haine d'enfer; puisqu'à côté de nous l'Irlande (!) peut attirer encore un sourire de la Barbare Angleterre. — Je me hâte donc de conclure que puisque nous n'avons plus d'autre ressource que *les armes* pour arracher nos frères, et nous arracher nous-mêmes à une proscription certaine, *aux armes!* donc, M. Papineau, des armes il nous faut, sur les armes *seules* nous devons fonder nos espérances pour l'avenir. L'étât actuel des choses tant au dehors qu'au dedans des Canadas nous fait juger que le salut de notre pays est encore entre nos mains, pourvu que les Canadiens de l'intérieur et du dehors se montrent au niveau des circonstances. Je suis fâché de ne pouvoir m'étendre davantage sur ce sujet avant que nous soyions informés par vous-même que vous n'entretenez plus d'espoir d'un accomodement pacifique et que vous êtes sincèrement convaincu qu'il ne vous reste plus d'autre recours que *le recours aux armes*. Si vous êtes disposé, Monsieur, à partager nos efforts pour une séparation *forcée* d'avec l'Angleterre et à nous seconder, vous communiquerez avec Mr Robert Nelson, le Président actuel de l'Organisation des Réfugiés, qui est le seul homme de coeur et de tête qui nous reste, capable de faire des affaires et en ayant sincèrement la volonté, et qui possède assez de crédit pour pouvoir agir efficacement. En même temps voici en quoi vous pourriez nous servir.

Si vous avez été fidèle au but de votre voyage, vous avez dû travailler à faire entendre à la Cour de France l'avantage que ce serait pour Elle d'avoir au Canada un débouché pour l'excédent de sa population et en même temps un marché pour son commerce. Si vous pouviez faire adopter ces vues, dans ce

cas-là il serait possible que vous obtinssiez quelques secours du Gouvernement lui-même. Mais comme aux dernières dates (c) le ministère français se trouvait encore peu assuré, [25] et que Louis-Philippe n'aimerait peut-être pas à courir le risque de se commettre avec son alliée Victoria; dans cette supposition-là, qui est la plus probable, le service que vous pourriez nous rendre auprès du Gouvernement français, serait de préparer les voies à la reconnaissance de notre indépendance aussitôt que nous l'aurions à peu près gagnée, c'est-à-dire, aussitôt que nous serions en état de nous maintenir dans le Canada et d'en contester la possession avec les armées anglaises; de faire les mêmes tentatives auprès du Gouvernement russe en commençant à sonder les dispositions de son ambassadeur à Paris, et de nous faire connaître ce que nous pouvons espérer de ces deux quartiers. Si pour ces négociations vous sentez enfin la nécessité d'être revêtu d'un caractère public, demandez à être autorisé par l'assemblée des Réfugiés. Je ne puis vous répondre des dispositions de tous; mais je pense que si vous pouvez convaincre l'assemblée qu'il y a encore à compter sur vous, vous réussirez à obtenir une autorisation: probablement nous pourrions aussi avoir la signature de plusieurs des anciens représentans du peuple de l'intérieur. Si le Gouvernement français déclinait d'intervenir pour le présent en notre faveur en nous faisant passer quelques secours secrètement, veuillez nous informer si nous pourrions compter sur l'aide de quelques particuliers, soit par don, soit par emprunt.

Mais surtout, si vous sentez la nécessité du recours aux armes, faites part de votre détermination à vos amis de Montréal, que vous pouvez influencer, et que votre exemple seul peut réveiller de leur léthargique assoupissement. Je ne puis vous dire de m'adresser vos lettres pour Montréal, car je laisse immédiatement la frontière pour aller prendre de l'emploi dans le Diocèse de Vincennes, dans l'État de l'Indiana; mais en les adressant au Dr Rob. Nelson, à S. Albans Vt., il trouvera le moyen de les faire parvenir malgré les espions du Gouvernement.]

---

(c) Ceci était écrit en juin; et je pense qu'il y a eu peu d'altération depuis — du reste vous êtes plus à portée d'en juger que moi.

Je crois devoir vous prévenir, Monsieur, que cette lettre de ma part n'est pas strictement privée; qu'elle a plutôt un caractère semi-officiel, puisque je ne l'ai écrite qu'avec l'approbation des principaux réfugiés à qui j'ai eu l'occasion de la communiquer, et que c'est leur désir que j'en laisse une copie aux archives de l'Association des réfugiés, pour qu'elle puisse servir de preuve, *en tems et lieu*, auprès de vos partisans et du public en général, que si jamais ceux qui restent fidèles à la cause de la révolution canadienne, se trouvent dans la [26] désagréable, mais impérieuse, nécessité de vous démasquer, ce n'aura pas été sans avoir fait auprès de vous toutes leurs instances pour vous faire éviter la perte de cette belle réputation politique dont vous avez, si gratuitement, joui jusqu'à présent.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec amitié et considération,

Votre très humble et très dévoué serviteur

*Etne Chartier,*  
*Ptre*

*Lettre de l'Abbé Et. Chartier au Dr. W. Nelson*

St. Grégoire-le-Grand, Comté de Rouville  
(via St. Johns) 30 novembre 1848.

Mon cher Docteur,

Je viens de recevoir votre seconde lettre; une absence indispensable la semaine dernière m'a forcé de différer ma réponse à votre première que j'ai aussi reçue; et puis je voulais réfléchir. Aujourd'hui, toute réflexion faite, la publication de ma lettre de 1839 à Mr Papineau peut être de quelque service à la bonne cause, comme je pense moi-même, je ne dois pas m'opposer à ce qu'elle voit le jour; d'autant plus que l'opposition obstinée et de plus en plus acharnée de Mr P. et de sa presse ne laisse plus le moindre espoir d'un retour à de meilleurs sentiments de sa part; et comme toute production anonyme est exposée à être taxée d'illégitimité, je n'objecte pas non plus à ce que cette lettre paraisse sous le vrai nom qu'elle porte, et qui est le mien.

J'ai écrit cette lettre à Mr Papineau dans l'intention bien réelle de la lui envoyer à Paris par un monsieur qui devait s'y

rendre, et dont le voyage a retardé ou manqué. Je permis dans le temps au Secrétaire de l'*Association des Réfugiés Canadiens* d'en prendre une copie pour être déposée parmi les archives de cette association. J'en emportai une copie avec moi à Paris en 1840, dans l'intention de la montrer à Mr P. si toutefois je venais à penser qu'elle pût lui profiter : mais d'après mes diverses conversations avec lui pendant les quatre mois que je le fréquentai à Paris, je jugeai qu'il n'était pas homme à s'entendre dire la vérité toute entière, et qu'il s'offenserait de ma lettre sans s'amender. Je ne la lui ai donc pas présentée; et je suis porté à croire qu'il n'en a pas eu communication d'aucune autre source.

Tout en permettant cette publication, j'exige néanmoins que certaines parties de cette lettre soient supprimées, surtout ce qui regarde mes vues d'alors au sujet de l'annexion du Canada aux États-Unis. Mes vues sur ce sujet important ont bien changé depuis 1839, après un séjour de huit ans dans l'est, l'ouest, le sud et le nord des États-Unis. [27] Je suis surtout aller passer deux ans dans la Louisiane, dans le but direct et exprès d'aller examiner sur les lieux l'influence qu'a exercée l'annexion américaine sur l'ancienne population française de ce pays; et la position actuelle, tant politique, industrielle, commerciale, que morale de la population française vis-à-vis la population américaine depuis plus de quarante ans d'annexion, m'a convaincu combien sont aveugles ou fourbes ceux qui aujourd'hui prêchent d'un côté l'annexion américaine, et de l'autre côté notre nationalité avec *nos institutions, notre langue et nos lois !!!* Aujourd'hui par conséquent mes sentiments à l'égard de l'annexion britannique sont altérés dans la même proportion. Que l'Angleterre nous accorde aujourd'hui la libre navigation du St Laurent, et qu'elle laisse fonctionner de bonne foi notre nouvelle constitution du Gouvernement responsable, je trouve que nous avons sous la main tous les matériaux nécessaires d'une prospérité prompte et certaine, si nous savons en profiter, et surtout si nous sommes unis, si tous les libéraux savent soutenir ceux qu'ils ont portés au pouvoir et éconduire tous ceux ou plutôt, *celui* qui préférerait voir — je devrais voir — je devrais dire, *faire* périr la fédération — je devrais dire, *faire* périr la Patrie plutôt que de la voir sauver par une autre main que la sienne.

Quant à l'Union, si l'expérience vient à démontrer aux deux provinces que c'est un état de choses anormal et impraticable, elles s'entendront bientôt sans doute pour en demander simultanément le rappel, qui dans ce cas là sera indubitablement accordé par le Parlement Impérial: du moins nous devons l'espérer. Telles sont mes vues et mes sentiments, aujourd'hui, bien autres qu'en 1839.

Avec considération et amitié

J'ai l'honneur d'être, mon cher Docteur,

Votre tout dévoué serviteur

*Etne Chartier, Ptre.*

Dr. W. Nelson.

---

## LA BALLADE DE JESUS MENDIANT

---

Un ami nous a envoyé un mignon recueil français d'anciens chants du terroir, et nous avons, surtout, remarqué l'un d'eux, qui fut très populaire en Picardie, petite patrie de plusieurs colons de la Nouvelle France. Comme il nous avait été possible (au temps lointain, où nous pouvions consacrer nos vacances au folklore) d'obtenir de nos informateurs le texte de cette ballade qui se chantait en certaines parties du Canada, il nous a semblé que des lecteurs aimeraient à comparer ce qui s'est conservé ici et là-bas.

Lisez d'abord la version d'outre-mer:

Jésus s'habille en pauvre:  
 — Faites-moi la charité !  
 — Des miettes de votre table  
 Je ferai bien mon diner

— Les miettes de notre table,  
Nos chiens les mangeront bien.  
Ils nous rapportent des lièvres,  
Toi, tu ne rapportes rien.

— Madame, qu'êt's en fenêtre,  
Faites-moi la charité  
— Montez, montez, bon pauvre,  
Un bon souper vous trouverez.

Après qu'ils eurent soupé,  
Il demande à se coucher.

— Ah! montez, montez, bon pauvre  
Un bon lit frais vous trouverez.

Comme ils montaient les degrés,  
Trois beaux anges les éclairaient

— Ah! ne craignez rien, madame  
C'est la lune qui paraît.

— Dans trois jours vous mourerez,  
En paradis vous irez,  
Et votre mari, madame  
En enfer ira brûler.

Venons-en, maintenant, à nos versions. Celle qui suit nous a été dictée par Joseph Rousselle, marin et bûcheron, qui l'avait apprise de sa mère, Léopoldine Martin, à Kamouraska, vers 1883. Notre informateur était alors bien jeune, et il n'a certainement pas retenu tout le texte que sa mère chantait.

Notre Seigneur s'habille en pauvre  
A la porte d'un avare  
— Voudrais-tu, monsieur l'avare,  
Me faire la charité ?

— Que veux-tu que je te donne ?  
Je n'ai rien à te donner.  
— Les miettes de sous la table,  
Fais-moi-z-en la charité.

- Les miettes de sous ma table,  
 J'ai un chien pour les manger.  
 — Ton chien peut vivre au lièvre,  
 Et moi pauvr', je crèv' de faim !

- La dame qu'est dans sa chambre,  
 Entend ce pauvre parler  
 — Oh ! rentre ici, mon bon pauvre,  
 Avec moi, vous souperez.

Quand ils eurent bien soupé,  
 Il demande à se coucher.  
 Et la dame, ouvrant la chambre,  
 Aperçoit une grand' clarté.

- Oh ! dites-moi, mon bon pauvre,  
 La lune est-elle levée ?  
 — Oh ! que non non, madame,  
 C'est votre grande charité.

- Votre place sera au ciel,  
 Elle sera bien gardée,  
 Pour vous, aussi pour nos hôtes,  
 Et les ceux que vous aurez.

Madame (vous êt's la femme),  
 D'un homme qui s'ra damné,  
 Dieu, dans sa miséricorde,  
 A voulu vous protéger.

x x x

L'autre version de notre collection nous a été chantée, à Saint-Constant, vers 1920, par dame Napoléon Bourdeau (née LeMyre). Elle l'avait apprise de Laurent Hébert, voiturier, alors âgé de 60 ans. Cette version se rapproche beaucoup du texte français. Lisez bien.

- Jésus-Christ s'habille en pauvre ;  
 A la porte d'un richard : (bis)  
 — Bonjour, donc, mon gentilhomme,  
 Faites-moi la charité.

— Que veux-tu que je te donne ?  
Je n'ai rien à te donner ! (bis)

— Les croûtes dessous ta table,  
Fait'-moi z'en la charité.

— Les croûtes dessous ma table,  
J'ai des chiens pour les manger. (bis)

— Les chiens attrappent des lièvres  
Eh moi, je n'en attrapp' point !

— Sa femm' qui est dans sa chambre,  
Entendit ce parlement !

— Entrez, entrez, mon pauvr', pauvre,  
Avec moi vous souperez.

— Et quand le pauvre eut soupé,  
Il demande à se coucher. (bis)

— Couchez, couchez, mon pauvr', pauvre,  
Dans un beau lit vous coucherez.

Quand le pauvre fut couché. (bis)

Trois beaux cierg' fur't allumés

— Dites donc, mon pauvre, pauvre,  
Quell' sont ces bel' clartés levées ?

— A une heure, ma bonne dame,  
A confesse vous serez. (bis)

A deux heur', ma bonne dame,  
Sur les planch' vous y serez.

— A trois heur', ma bonne dame,  
Dans le ciel vous y serez. (bis)

Et à trois heur', ma bonne dame,  
Votre mari y brûlera.

Ce qui précède peut servir à démontrer, une fois de plus, que la transmission orale ne saurait être parfaite ; qu'elle se fasse entre gens lettrés ou illettrés. Ce n'est donc qu'après avoir obtenu de nombreuses versions d'un même chant, qu'après les avoir soigneusement comparées, qu'il est possible d'arriver à rétablir un texte approximativement original.

E.-Z. Massicotte

## L'ASSASSINAT DE CAVELIER DE LA SALLE

Le seul blanc témoin oculaire du meurtre de La Salle est l'un des aumôniers de l'expédition; lui seul, à l'exception de deux sauvages, accompagnait alors La Salle. Cet homme est un récollet (franciscain), le Père Anastase Douay. Le P. Douay jouit de cette distinction singulière d'avoir constamment pris part aux voyages de La Salle durant une dizaine d'années. Cette fidélité, pour qui connaît toutes les circonstances, proclame la haute valeur morale de cet aumônier et l'estime que lui portait La Salle. Elle fait honneur à l'un et à l'autre.

Le P. Anastase écrivit donc le récit de la mort de son chef et, de retour à Québec, le communiqua à son confrère, le P. Chrestien Le Clercq, qui préparait l'ouvrage qu'il publiera à Paris en 1691, le *Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle-France*. Le Clercq reproduit le récit du P. Anastase au tome II de son livre. Sitôt le meurtre commis, le P. Anastase en raconta les circonstances à l'abbé Cavalier, frère de La Salle, ainsi qu'à Joutel, et l'un et l'autre en firent à leur tour le récit dans les relations connues; mais tous deux déclarent qu'ils tiennent de la bouche du récollet ce qu'ils en racontent. (Pour Joutel, cf. Margry, III, p. 330).

L'abbé Cavalier, qui raconte aussi la mort de son frère, dans la partie non encore publiée — du moins à ma connaissance — de son journal, dont la seule copie complète, de la main de La Hontan, est à l'*Archivo de Indias* de Séville (une copie photostatique du manuscrit de La Hontan est, maintenant à Chicago, Newsberry Library, Ayer Collection), écrit aussi la version de l'assassinat de son frère d'après le récit que lui en fit le P. Anastase, aussitôt après le meurtre.

Le récit du récollet dans Le Clercq reste donc l'unique récit du seul témoin oculaire de la mort de La Salle. Je pense bien que le public aimera à lire le récit du P. Anastase, conservé au chapitre XXV du *Premier Établissement de la Foy*:

“Ce fut après avoir passé ces Nations que nous arriva le plus désolant de tous nos malheurs par le meurtre que l'on fit de Monsieur de La Salle, du sieur de Moranger, son Laquais nommé Saget, & sept ou huit de ses gens à l'endroit ou Nika

nostre chasseur & Sauvage Chaouenon avoit laissé quantité de boeufs pour les faire boucaner, afin de n'estre pas obligé de sejourner si souvent pour aller à la chasse.

“La sagesse de Monsieur de La Salle n'avoit pu prévoir le complot qui se feroit entre quelques uns de ses gens de massacrer son neveu, comme ils en prirent tout à coup la résolution, & l'exécutèrent le 17 Mars par un coup de hache que luy porta celui que la charité ne me permet pas de nommer; ils tuèrent de même le valet de La Salle, & le Sauvage Nika, qui au péril de sa vie les nourrissoit depuis plus de trois ans, le sieur Moranger languit encore deux heures de temps, durant les quelles il donna toutes les marques d'une mort précieuse devant Dieu, pardonnant à ses meurtriers, les embrassant même, & produisant tous les actes de douleur & de contrition, comme ils nous le récitèrent eux-mêmes après qu'ils furent revenus de leur grand aveuglement; c'était un parfait honneste homme & un bon Chrestien qui se confessoit même dans la route tous les huit à quinze jours, j'ay tout sujet d'espérer que Dieu luy aura fait miséricorde.

“Ces misérables résolurent de ne pas en demeurer là, & non contents de ce meurtre, ils formèrent le dessein d'attenter encore sur la vie de leur maistre, de qui ils avoient sujet de crandre le ressentiment & la punition. Nous estions éloignez de deux grandes lieues; le sieur de La Salle inquiet du retardement du sieur de Moranger & de ses gens dont il estoit séparé depuis deux ou trois jours, dans la crainte qu'ils n'eussent esté surpris par les Barbares, me pria de l'accompagner, il prit encore deux Sauvages avec luy. Durant toute la route, il m'entretenoit que de matières de piété, de grâce & de predes-tination s'étendant beaucoup sur les obligations qu'il avoit à Dieu de l'avoir sauvé de tant de périls, depuis plus de 20 années, qu'il parcourait l'Amérique, il me paraissait extraordinairement penetré des bienfaits de Dieu en son endroit; lorsque je le vis tout à coup accablé d'une profonde tristesse dont il ignorait luy même la cause, il fut troublé en sorte que je ne le connoissois plus, cette situation d'esprit ne luy estant pas ordinaire, je le reveillay néanmoins de son assoupissement, & au bout de deux lieues nous trouvâmes la cravate sanglante de son Laquais, il s'apperçut de deux Aigles qui voltigeoient sur

sa teste, & en même temps il découvrit de ses gens sur le bord de l'eau dont il s'approcha & leur demandant des nouvelles de son neveu, ils nous repondirent par parolles entrecoupées, nous montrant l'endroit ou nous trouvames ledit sieur. Nous les suivirent quelques pas le long de la rive jusques au lieu fatal, ou deux de ces meurtriers estoient cachez dans les herbes, l'un d'un côté & l'autre de l'autre avec leurs fusils bandez, l'un des deux manqua son coup, le second tira en même temps & porta du même coup dans la teste de Monsieur de La Salle qui mourut une heure après, le dix-neuvième Mars 1687.

“Je m'attendois bien au même sort, mais ce danger ne m'occupoit point du tout, penetré que je fus de douleur d'un spectacle si cruel, & je le vis tomber à un pas de moy la face pleine de sang que j'arrosay de mes larmes, en l'exhortant de mon mieux à faire une bonne mort, il s'estoit confessé & avait fait ses devotions sur le point de nostre départ il eut encore le temps de me recapituler une partie de sa vie, & je luy donnay l'absolution. Il s'exerça en tous les actes d'un bon Chrestien durant les derniers moments me serrant la main à chaque parole que je luy disois, & sur tout au pardon de ses ennemis pendant que ses meurtriers autant effrayez que moy commençoient à se frapper la poitrine & à détester leur aveuglement, je ne voulus point sortir de là après qu'il eut expiré sans l'avoir enseveli & enterré le mieux possible avec une Croix que je placay sur sa sépulture.

“Ainsi mourut nostre sage conducteur constant dans les adversitez, intrepide, genereux, engageant, adroit, habile, & capable de tout, celui qui depuis 20 ans avoit adouci l'humeur farouche d'une infinité de Nations barbares fut massacré par les mains de ses propres domestiques, qu'il avoit comblé de ses caresses, il mourut dans la force de l'âge au milieu de sa course & de ses travaux sans en avoir vu le succès.”

(Tiré de l'étude du R. P. Hugolin Lemay, publiée dans le *Devoir* du 13 avril 1937).

## A MONTREAL, LE LONG DE L'ANCIEN PORT

Avant la construction de la digue et l'érection de monstrueux élévateurs, les quais de Montréal étaient à 14 pieds, environ, plus bas que la rue des Commissaires.

De la chapelle Bon-Secours à l'extrémité ouest du port, sur cette rue des Commissaires, régnait un large trottoir en pierres plates, bordé d'une sorte de rambade en fer. Quelle promenade favorite pour ceux qui aimaient la vie pittoresque des ports de mer.

Le tableau panoramique qui s'étendait devant le promeneur était beau ; tout près, il apercevait les silhouettes des vaisseaux de toutes formes : bateaux à vapeur, goélettes, transatlantiques. Plus loin, l'île Sainte-Hélène et les îlots voisins tachaient de verdure les eaux du St-Laurent, plus loin encore se profilaient les villes de St-Lambert et de Longueuil ; à l'arrière plan, des montagnes bleues fermaient l'horizon.

Le port est un spectacle varié et changeant ; l'arrivée d'un vaisseau océanique, dont les dimensions paraissaient alors énormes, était un événement annoncé d'avance et qui attirait bien des curieux.

A l'arrivée de tous les bateaux, chaque hôtellerie avait son omnibus avec un conducteur criant sans arrêt, avec plus ou moins de dignité, suivant le genre de maison qu'il représentait : Richelieu Hôtel — St-Lawrence Hall — Windsor — Albion — Ottawa, etc.

Il y avait aussi les fiacres pour ceux qui se rendaient à des demeures privées ou qui voulaient éviter la promiscuité.

Partout enfin " régnait l'activité, partout le travail intelligent, partout l'abondance. Des hommes, des chevaux, des cabs, des cabrouets se pressaient, se froissaient, se heurtaient. On aurait dit que c'était l'entrepôt général du trafic." (Émile Chevalier. — Les derniers Iroquois).

Vis-à-vis N.-D. de Bon-Secours étaient amarrés les bateaux à voiles, charroyeurs de bois de corde, de briques et de foin.

Au bas de la place Jacques-Cartier était le quai de Jos. Vincent, où les amateurs trouvaient à louer des chaloupes.

Au cours de la promenade, on ne manquait pas de signaler aux étrangers deux "cantines" fréquentées par les matelots, les marins, les nautonniers, les débardeurs. La principale à l'ouest était celle de Joe Beef, une autre, à l'est, était celle de *French Mary*.

La toute petite histoire ne peut ignorer ces deux "personnalités".

Sur Joe Beef, il suffit de dire peu de mots, car il a, périodiquement, des biographes de plus en plus prolixes. Ce bistro se nommait, dans le civil, Charles McKiernan. Né en Irlande vers 1835, il prit part à la guerre de Crimée et ce fut au cours de son "service militaire" qu'il reçut le nom de *Joe Beef*, parce qu'il était chargé de ravitailler son régiment. Venu au Canada avec la 10<sup>e</sup> brigade d'artillerie royale, en 1864, lors de "l'affaire du Trent", on lui confia la cantine militaire à Québec, ensuite, à l'île Ste-Hélène, vis-à-vis Montréal. A l'expiration de son engagement, et au départ des troupes impériales, année 1870, le cantinier ouvrit un débit de liqueurs nommé *Crown and Sceptre* rue St-Claude, près du Château de Ramezay. En 1876, il partit se loger dans un ancien grand et bel immeuble, angle des rues Commune et Callières, appartenant au fameux F.-X. Beaudry, que l'on disait dans le Bottin, "propriétaire de deux cents maisons". En ce local, Joe Beef pouvait accommoder de nombreux clients. Dans diverses pièces, il y avait des ustensiles de cuisine et des poêles dont chacun pouvait se servir pour préparer des repas. En plus, il y avait d'énormes chaudrons en lesquels mijotait la soupe. Chez Joe Beef, pour 5, 10, 15 cents, on buvait et l'on mangeait. Au pauvre diable sans argent, on ne refusait pas la soupe et le pain.

Pour son amusement et celui de sa clientèle hétéroclite, l'amphitriton avait une ménagerie de sept ou huit animaux.

Au cours d'une grève, en 1879, le charitable bistro distribua 3,000 pains et 500 gallons de soupes et lorsque la *Salvation Army* débuta à Montréal, Joe Beef demanda

aux Salvationnistes d'arrêter devant sa taverne, chaque dimanche, pour chanter des hymnes et il leur versait une obole. A l'intérieur de sa buvette, il avait placé deux troncs en évidence, l'un pour l'hôpital Notre-Dame, l'autre pour le General Hospital et il invitait son monde à y déposer quelques sous.

Ce cantinier philanthrope mourut le 15 janvier 1889, âgé de 54 ans, et il fut inhumé au *Mount Royal cemetery*. Ce fut la Salvation Army, croyons-nous, qui lui succéda, dans son local.

La taverne connue sous le nom de *French Mary*, fut un *Music Hall* ou un café chantant : des chanteurs, musiciens, acrobates, professionnels ou amateurs y donnaient des représentations. L'établissement avait été fondé par Thomas Burdett ; celui-ci se déplaça plusieurs fois, mais ce fut au coin des rues St-Gabriel et des Commissaires, et grâce à dame Burdett que la taverne eut grande vogue parmi les matelots de qui elle était connue sous le nom de *French Mary*. Sur l'état civil de cette cantinière, voici ce que nous apprennent d'anciens journaux : Elisabeth Langevin, née à Sorel, épousa à 20 ans, Régis Bernard, comptable. En deuxièmes noces, elle convola avec Thomas Burdett ; enfin, son troisième mari aurait été Wilbrod Dorion. Cette populaire femme d'affaires s'éteignit le 14 mars 1896, et son service funèbre fut chanté à la chapelle Notre-Dame de Lourdes.

E.-Z. Massicotte

---

## QUESTIONS

---

En 1761, le gouverneur Murray fit explorer la vallée de la Chaudière. Y a-t-il un rapport écrit au sujet de cette exploration ?

XX

Où la rivière Saint-François prend-elle sa source ? Quelle est la longueur de son parcours et où se déverse-t-elle ?

St-Frs.

## TROIS LETTRES DU P. MARQUETTE

A l'occasion du troisième centenaire de la naissance du P. Jacques Marquette (1), il nous a paru bon de faire connaître aux chercheurs canadiens quelques documents qui ne sont pas sans intérêt et qui ont été publiés en ces dernières années seulement.

Les deux premiers ont trait à la vocation missionnaire du P. Marquette. Quand un jésuite voulait se donner à l'apostolat des missions, il devait en faire la demande par écrit au T. R. P. Général. On conçoit facilement l'importance de pareilles lettres pour l'histoire. Si, malheureusement, elles n'ont pas été toutes conservées, il en existe encore des centaines aujourd'hui aux Archives Générales de la Compagnie de Jésus, à Rome, sous le titre "Indipetae". (2) Chose étrange, ces documents semblent avoir été ignorés des historiens d'autrefois (3).

Dans l'"Archivum historicum Societatis Iesu", 1935, pp. 268-290, le R. P. Gilbert Garraghan, S. J. a publié, pour la première fois, le texte latin des deux lettres que nous reproduisons ici (4), en y ajoutant une traduction française.

La lettre du P. Marquette, en date du Cap de la Madeleine, 1667, est, à notre connaissance, le second document dû à la plume du célèbre jésuite pendant ses années de séjour dans le Bas-Canada (5).

Léon Pouliot, S. J.

(1) Jacques Marquette, né à Laon, le 10 juin 1637, entre au noviciat de Nancy en 1654. En 1666, il arrive à Québec. Après s'être appliqué à l'étude des langues dans la région des Trois-Rivières, il part pour la Mission des Grands Lacs en 1668. En 1673, il accompagne Louis Joliet à la découverte du Mississippi. Il meurt le 19 mai 1675, près du site où se trouve aujourd'hui Ludington, Mich.

(2) A Rome, on entendait alors par Indes les pays de mission. Petere Indias, c'était demander les missions. D'où le nom, *Indipeta*.

(3) Les historiens contemporains n'ont pas davantage utilisé ces documents. Ils trouvent une excuse dans ce fait que le gouvernement italien s'étant emparé en 1870 des Archives de la Compagnie de Jésus, l'accès en fut longtemps difficile.

(4) "Some newly discovered Marquette and La Salle letters". Nous nous proposons de reproduire également les trois lettres de Cavalier de La Salle, alors jésuite, et qui se trouvent sous le titre "*Indipetae*". Traduction anglaise des deux lettres de Marquette dans "*Mid-America*", 1936: "Some hitherto unpublished Marquettiana", pp. 15-26. Aussi un tiré à part de cet article.

(5) On connaît déjà un acte de baptême signé par le P. Marquette, à Boucherville, en 1668.

(Fondo Gesuitico, Au Gésu, Rome. *Indipetac.*, busta 26,n.126)

Mussiponti 19 Martii 1665.

Reverende admodum in X o Pater

Pax Xi.

Absolute septimo magisterii anno, aetatis autem meae uigesimo octavo, cum alius futurus sit mihi studiorum cur-  
*Jacques Marquette au T. R. P. Général, Oliva, 19 mars 1665.*  
sus (1), ad P. V. accedo petiturus quod ab annis fere septem, iam a R. P. Generali nostro defuncto uotis omnibus petii de moderatorum meorum concursu, ut me ad exteris nationes proficisci iubeat, de quibus a prima pueritia primoque rationis lumine cogitavi, ita ut prius eo proficisci uoluerim quam noscerem, nullamque uiam ad finem consequendum tutiorem nunc esse putem; fuit illud praecipuum mei in Societatem ingressus motuum: addo praeterea me olim ad Indias (2) propensioem, nunc ad omnes omnino regiones quo P. V. annuerit paratissimum esse. Responsum acceperam conficiendum esse theologicum cursum; (8) at, ne tam longas spes inchoem facit, tum quod me satis sentio ab addiscendis speculativis scientiis et minusi doneum a natura, et ab indole plane alienum, tum quod iam satis probavi P. Provinciali nostro, me id aetatis in quo sum et uirium non oportere diutius operam eam perdere, quam Xo locare tanto pretio possum. Itaque hoc nunc oro P. V. ut scribat P. Provinciali expresse totam se illi hanc rem committere, ita ut si se opportuna occasio obtulerit, et ita iudicaverit expedire, me nullo alio expectato responso à P. V. possit non absoluta, imo nec inchoata theologia, cum iam aliquid de casibus conscientiae delibauerim, (4) statim dimittere quo primum data uia fuerit ad eas animas quarendas, ad quas lucrandas Christo parum speculativae scientiae prosunt, (5) sed ille quem precibus P. V. impetrandum expecto zelus feruorque uero Societatis filio dignus.

Admodum Reude in Xo Pater

Servus in Xo humilimus  
et filius obsequentissimus  
Iacobus Marquette Soc. Iesu.

*Au verso* : Admodum Reverendo in Xo Patri | P. Ioanni Paulo  
Oliva | Societatis Iesu Praeposito | Generali | Ro-  
man.

*De la main du secrétaire*: Mussiponti, 19 martii 1665 | Iacobus Marquette | Postulat mitti ad missiones | Exteras | docuit 7 ann | 28 aetatis | non aptus theologiae | Si Provincialis iudicet | etiam non inchoata theologia | cum aliquid de casibus | conscientiae delibauerit | mittatur data occasione | Roma, 28 aprile 1665.

*Traduction*

Pont-à-Mousson, 19 mars 1665.

Très Révérend Père en Jésus-Christ,

La paix du Christ.

J'ai fini ma septième année d'enseignement, j'ai vingt-huit ans, je suis sur le point d'aborder un autre cours d'études. (1) Je viens renouveler auprès de Votre Paternité la demande qu'avec la permission de mes Supérieurs, j'adressais ardemment, il y a sept ans, au R. P. Général défunt : qu'il me soit commandé de partir pour les pays étrangers. C'est l'objet de mes pensées depuis ma plus tendre enfance, à tel point que j'ai voulu partir (pour les missions lointaines) avant même de (les) connaître, et je ne vois pas de meilleur moyen d'obtenir ma fin (éternelle). Ce fut là le motif principal de mon entrée dans la Compagnie. J'ajouterai qu'autrefois je me sentais porté vers la mission des Indes; (2) aujourd'hui, je me rendrai très volontiers en quelque pays qu'il vous plaira de m'envoyer. Il m'avait été répondu que je devais d'abord faire mes études théologiques. (3) J'ai de bonnes raisons pour ne pas attendre si longtemps. Naturellement, je n'ai aucun goût pour les sciences spéculatives, j'y éprouve même de la répugnance; de plus, comme je l'ai assez rappelé au R. P. Provincial, mon âge et

(1) Les études théologiques.

(2) Le mot Indes a évidemment chez Marquette le sens précis qu'il a gardé jusqu'à nos jours.

(3) La lettre que Marquette adressait au T. R. P. Goswin Nickel ne nous a pas été conservée. Mais nous connaissons la réponse que le successeur de ce dernier adressa au jeune jésuite: "Laudo equidem zelum quo ferri te dicis in exteras missiones praesertim Indiarum ubi barbarorum conversioni totus incumbes, verum cum physicum (deuxième année de philosophie) tantum absolvisti, ex pectatum tibi erit dum t'grae (theologiae) cursum absolvisti. Interim foveas tam ardens et tantum desiderium. Utique sis memor in tuis SS. precibus Romae". *Mid-America*, loc. cit.

mes forces me pressent de ne pas perdre plus longtemps des efforts que je puis consacrer, avec tant d'avantage au Christ. C'est pourquoi je supplie Votre Paternité de s'en remettre expressément pour cette affaire au R. P. Provincial. Ainsi, si une occasion se présente et qu'il le juge expédient, il lui sera loisible, sans attendre un mot de votre part, de m'envoyer à la conquête des âmes; et cela, avant la fin, voire avant le commencement de mes études théologiques, puisque déjà je me suis appliqué à la solution des cas de conscience. (1) Dans la conquête des âmes, en effet, les sciences spéculatives importent peu; (2) ce qui compte, et ce que j'espère obtenir avec le secours des prières de Votre Paternité, c'est le zèle, c'est la ferveur dignes d'un véritable enfant de la Compagnie.

Très Révérend Père en Jésus-Christ.

Votre serviteur très humble en  
Jésus-Christ et votre fils très  
obéissant.

Jacques Marquette, de la Com-  
pagnie de Jésus.

---

(1) L'étude des cas de conscience, c'était l'étude de la théologie morale.

(2) Cette remarque de Marquette sur l'inutilité des sciences spéculatives dans les pays de mission part d'un bon cœur; elle manque d'exactitude, comme le remarquait déjà le P. Garraghan, loc. cit. et elle est contraire à la pratique générale de l'Eglise. Cependant, le T. R. P. Oliva fut le premier à reconnaître qu'il fallait faire une exception dans le cas de Marquette. Il écrit au Provincial de Champagne, le 8 décembre 1665: "Quod attinet ad Jacobum Marquette, videat R. V. quomodo et quando statuendum sit de ejus ad Canadensem missionem quam exoptat et in qua exoptatur commoda profectio". Et le 29 décembre de la même année: "Eget Canadensis missio necessario operariorum subsidio. Id ego *Rae Vae* significo vehementerque commendo quemadmodum et reliquis per Galliam universam provincialibus ut videat ipse quem habeat in sua provincia satis idoneum ad maturam illas in oras profectioem. Habet inter alios M. Marquette quem primo quoque tempore mittere potest si is perstet in sententia quam abunde nobis jam significavit, "Mid-America", loc. cit. L'ordre du T. R. P. Général fut suivi. Et, c'est à la fin de sa première année de théologie que Marquette, déjà prêtre, s'embarque pour le Canada.

*Jacques Marquette, au T. R. P. Général, Oliva, 31 mai 1666.*

(Ibid. Busta 26, no 156).

Reuerende Admodum in Xo Pater

Pax Xi.

Non satis PV. significauero quanti faciam suum quem ad me misit de petenda canadensi regione consensum; fueram hactenus ad quamlibet missionem indifferens; nunc, postquam iudicauit, in hanc toto animo feror: nullo modo me mouet quod imminet nobis ab Anglis Turcisque nostrum ut fertur mare uastantibus periculum: uoluntate diuina tanquam firmissimo munitus praesidio, breui sum Rupella discessurus; uocantem Deum sequor qui non patietur tentari me supra id quod possum cum praecipue satis notum sit mihi totum hoc negotium, a Beatissima Virgine geri tractarique, (1) unum tantum nunc P. V. rogo, ut melius uel in Africa uel in Anglia uel in desertis novae Francia reconditissimis, uerum Societatis Iesu me profitear, nullamque tam bobae Matri labem inferam, suam ut mihi benedictionem impertiri dignetur; hoc unicum est votum consiliumque meum quod SS. SS. P. V. commendo.

Datum Rupellae 31 Maii 1666.

Reuerende Admodum in Xo Pater

Servus in Christum humillimus  
et filius obsequentissimus  
Iacobus Marquette

*Au verso* : Admodum Reudo in Xo Patri nostro

Patri Ioanni Paulo Oliva

Societatis Iesu Praeposito Generali-Romam.

*De la main du secrétaire* : Rupellae | 31 maij 1666

P. Iacobus Marquette | pro litteris et facultate | concessa  
canadensis | missionis maximas | agit gratias.

### *Traduction*

Il m'est impossible d'exprimer à Votre Paternité combien j'apprécie la permission qu'elle m'accorde d'aller au Canada. Jusqu'ici, je n'avais de préférence pour aucune mission en particulier. Vous avez parlé, et je me porte de tout mon coeur à celle que vous m'avez assignée. Les dangers provenant

des Anglais et des Turcs, pirates, dit-on, de notre mer, ne m'émeuvent pas, fortifié par la volonté de Dieu comme par un très puissant secours, je partirai bientôt de La Rochelle. Je marche à la suite du Dieu qui m'appelle et qui ne permettra pas que je sois tenté au-dessus de mes forces: d'autant plus que, j'en ai la conviction profonde, toute cette affaire a été conduite et menée à bonne fin par la Bienheureuse Vierge (1). Je ne demande qu'une chose à Votre Paternité: sa bénédiction, afin que je devienne plus parfaitement un véritable enfant de la Compagnie et que, soit en Afrique, soit en Angleterre, soit dans les déserts les plus reculés de la Nouvelle-France, je ne souille d'aucune tache une si bonne Mère. C'est le seul désir, le seul voeu que je recommande aux Saints Sacrifices de Votre Paternité.

Très Révérend Père en Jésus-Christ  
 Votre très humble serviteur et votre  
 fils très obéissant en Jésus-Christ  
 Jacques Marquette.

*Jacques Marquette au R. R. Pupin, 4 août 1667.*

(Bibliothèque Nationale, Paris, Collection Moreau,  
 842, f. 37 v.)

Du cap de la Magdelaine le 4 août 1667.

Extrait d'une lettre du P. Jacques Marquette écrite au R. P. Pupin Recteur du collège de Dijon de la Compagnie de Jésus.

Les Missions qui s'ouvrent de tous costez ne me laissent point en repos, non plus que le R. P. Supérieur, qui souhaite que tous les nouveaux Missionnaire [s] cachent les principes de toutes les langues, ou en apprennent une particulière. Nous avons à présent la paix avec les 5 nations Iroquoises, qu'on croit assurément estre bien établie, parcequ'elles n'au-

(1) Comme tous ses confrères, Marquette avait une très tendre dévotion à la Sainte Vierge, à l'Immaculée-Conception surtout. Dévotion récompensée: car c'est le 8 décembre 1672 que Louis Pollet arriva auprès du missionnaire afin de préparer avec lui le grand voyage. Par reconnaissance pour la protection dont il avait toujours été entouré, le jésuite appela le Mississipi du nom qu'il porte toujours sur la carte de ses voyages: Rivière de la Conception.

oient iamais creu, que les Français peussent aller faire la guerre en leur pais. Elles font plus de 20,000 âmes au rapport de ceux qui les ont visités, et seront les plus difficiles à convertir e ou il y aura moins a souffrir, qu'oy qu'on ny mange que du blé d'Inde e un peu de poisson. La Mission des Algonquins Supérieurs est très rude. Il y a 500 lieues d'icy. Il faut faire 56 portages auparavant que d'y arriver. Durant 3 ou 4 mois l'on y mange seulement que des bouts d'écorce. Il y a iusques a 20 ou 30 nations sur le bord d'un lac qui a plus de 100 lieues en longueur. Le P. Allouais (Allouez) qui en est retourné depuis 15 iours et qui est repassé pour y remonter, emmeine avec soy le P. Nicolas e un de nos FF avec 4 hommes pour y commencer un établissement qui puisse entretenir les Missionnaires. S'il n'auait fallu quelqu'un pour les Algonquins, ie serois parti avec le P. Fremin pour les Agnieronons, mais le P. Pierron a pris ma place trois semaines après son arrivée. Ie ne desespere pas encore d'aller aux Iroquois Supérieurs pour le moins je tascheay de me tenir prest pour toute sorte de missions qu'on demande en France (1) Ce Père a esté à huit iournées de la mer du Nort. Plusieurs sauvages asseurent que l'on voyait souuent passer des vaisseaux. Isl ne sauroient faire d'autre route que celle du Japon, ou d'autres Isles qui n'en sont pas éloignées. Mr de Trassy s'en retourne dans l'intention de persuader au Roy d'acheter des Anglois Manate et Orange des Hollandois. Ce pais est si peuplé de sauvages, qu'outre leur rapport, un francois qui les a veu dit, que l'on fait six iournées sur une route presque continuelle de cabannes. Cela estant nous ne manquerons pas d'occupation. Après auoir estudié 2mois au Huron, l'on a esté obligé de me renvoyer icy, pour la mission des Algonquins. I'y ay compté 38 canots, dont une partie sont déjà partis pour la chasse e ne reuiendront qu'à la S. Luc. Dieu a bien eu pitié de moy. Depuis que ie suis en ce pais, je n'ai point encore senti aucun degoust, ny la première pensée de souhaitter la France. Vous scavez que ie n'avois point de mémoire quand i'y estais, e neanmoins ie ne trouue aucune difficulté dans les langues, qui n'ont aucun rapport avec les nostres. Ie commence aujourd'huy d'apprendre celle du pais de Manate e cet hyver i'apprendray la montagnaise.

(1) A notre avis, c'est Nouvelle-France qu'il faudrait plutôt lire ici.

## LA BIBLIOTHEQUE DE JEAN NICOLET

Jean Nicolet se noya près de Sillery le 29 octobre 1642, comme il se rendait aux Trois-Rivières où il était commis général des Messieurs de la Compagnie. Il est à remarquer que Nicolet qui, avait risqué sa vie tant de fois, dans ses expéditions aventureuses sur mer, ne savait pas nager.

Dès qu'on apprit, aux Trois-Rivières, la mort de Nicolet, on s'occupa de dresser l'inventaire de ses biens. Ce document porte pour titre: Inventaire des biens meubles appartenant à défunt Jean Nicolet, vivant commis général de messieurs de la Compagnie au fort des Trois-Rivières, trouvés dans son logis, déclarés par François Marguery et Joseph de Beaume, commis, fait suivant le commandement de monsieur DesRochers, capitaine du dit fort, par André Crosnier, caporal et chirurgien, et Jean des Lespinière, aussi caporal".

C'est dans cet inventaire que nous trouvons la liste des livres de Jean Nicolet. Nous citons:

*L'Inventaire des sciences.*

*La découverte des Portugais aux Indes Orientales.*

*Le recueil des gazettes de l'année 1634.*

*L'art de naviguer.*

*Le recueil des gazettes de l'année 1635.*

*Un livre pour tirer de l'épée*

*Les Métamorphoses d'Ovide, mises en vers*

*Relation de la Nouvelle-France, année 1637*

*Le tableau des passions vivantes*

*Histoire de sainte Ursule.*

*Méditations sur la vie de Jésus-Christ.*

*Le secrétaire de la cour.*

*L'horloge de dévotion*

*L'adresse pour vivre selon Dieu.*

*Les éléments de logique.*

*Les saints devoirs de la vie dévote.*

*Histoire du Portugal*

*Le rituel de la messe*

*Vie du Sauveur du monde.*

*Liures de musique (2)*

*Histoire des Indes Occidentales Etc., etc., etc.*

“Cet inventaire précieux, dit J.-Edmond Roy, nous fait saisir sur le vif la vie d'intérieur d'un homme qui a rempli de son nom illustre l'histoire américaine. Cette simple énumération porte en elle une éloquence vivace. Les hommes de ces temps primitifs étaient de tout métier. A côté des instruments du charpentier, du marin, et du voyageur, la vrille, la serpe, la scie à main, reposant les armes du soldat, l'estrade, le fusil basque, la corne, le barillet de poudre et le petit mortier de fonte. Et comme les livres trouvés dans le cabinet nous peignent bien les façons de vivre de Nicolet! Les livres de religion et de piété coudoient les histoires des grandes découvertes et les cartes de géographie. Au-dessous des quartes d'eau-de-vie du traiteur sont suspendues les images de la Vierge du Chrétien. Le *Secrétaire de la cour* courtise l'*Horloge de dévotion*. Les *Eléments de logique* et l'*Histoire de sainte Ursule* font bon ménage avec l'*Art de naviguer*, le livre pour tirer de l'épée, les deux livres de musique et les *Métamorphoses d'Ovide en vers!*”

---

#### LES POESIES DE L'HON. D. B. VIGER

Nous ne connaissons qu'une poésie de Denis-Benjamin Viger. C'est une fable publiée dans le *Répertoire national* de Huston, sous le titre *Une leçon*.

Guillot, armé d'un gros tronc de sarment,  
Emoustillait sa femme un jour de fête;  
On court au bruit. — Eh! voisin, doucement,  
Tu vas lui rompre ou les reins ou la tête!  
— Depuis vingt ans, ami, je lui répète  
De l'alphabet deux lettres seulement,  
Mais point ne veut en meubler sa mémoire.  
— Parbleu! compère, il est donc décidé  
Que ces lettres sont du grimoire?  
— Eh! non, morgué, ces lettres sont C. D.